



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par Frères de la Charité, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2011/100.



Déclaration*

Bien que des progrès remarquables aient été accomplis en vue d'assurer l'enseignement primaire pour tous au cours de la dernière décennie, notamment dans les pays en développement, l'accès à l'éducation demeure limité, les taux d'abandon et de redoublement sont élevés et la qualité de l'éducation laisse à désirer. Ces éléments constituent de sérieux obstacles à la réalisation de l'objectif convenu au niveau international.

Les Frères de la Charité sont conscients de cette situation et proposent deux solutions : développement d'une culture de charité/compassion et ce, à travers une approche hautement professionnelle.

Recommandations

Par conséquent, nous recommandons ce qui suit :

a) Les Frères de la Charité ont développé une culture de charité/compassion dans leurs écoles. À cet égard, trois éléments fondamentaux peuvent être considérés comme étant les composantes de la pédagogie de la charité/compassion;

b) Les écoles des Frères de la Charité sont ouvertes aux pauvres, une attention particulière étant accordée à toutes les personnes qui souffrent de diverses formes de pauvreté;

c) Les écoles des Frères de la Charité sont ouvertes à tous, une attention particulière étant, avant tout, accordée aux pauvres;

d) S'agissant des pauvres, les Frères de la Charité continuent d'assurer une scolarité dans des domaines où, en raison de situations particulières, aucune formation n'est offerte;

e) S'agissant des autres formes de pauvreté, de l'exclusion et des troubles du comportement, les écoles des Frères de la Charité ont élaboré une politique propre à chaque école. À titre d'illustration de l'attention accordée aux pauvres, ces écoles donnent une deuxième chance aux élèves qui ont été exclus d'autres écoles, offrent un soutien pédagogique aux jeunes qui souffrent de troubles du comportement, prennent soin d'enfants issus de familles désunies, acceptent des jeunes souffrant d'un handicap dans des écoles ordinaires;

f) Les écoles des Frères de la Charité développent une attitude charitable vis-à-vis de leurs élèves;

g) Pour les Frères de la Charité, scolarisation et éducation vont de pair. Les élèves et les étudiants des écoles des Frères de la Charité apprennent à avoir un bon comportement à l'égard des pauvres, des malades, des personnes âgées et des personnes handicapées. Ils ont l'occasion de les rencontrer et d'apprendre à se mettre à leur service. Cette démarche est prévue dans la planification de l'éducation;

h) Les écoles des Frères de la Charité offrent un point de vue chrétien de la souffrance;

* La version originale anglaise de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

i) Dans l'optique chrétienne, la maladie, la souffrance et la mort sont des réalités de la vie qu'il y a lieu d'accepter. Les élèves et les étudiants apprennent à y faire face et à montrer aux personnes qui souffrent d'une maladie ou d'un handicap que leur vie a un sens;

j) pour les Frères de la Charité, la charité va de pair avec le professionnalisme. Avec ce professionnalisme, nous devons tenir compte de la compétence professionnelle des enseignants, de la solidité des structures scolaires, de l'adaptation de l'environnement et des installations dans lesquels les élèves sont reçus, comme marque de respect à leur égard, ainsi que de l'approche globale par laquelle chaque individu est traité.
